

AFFAIRE N° 34

CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTIMEDIA
A LA MONTAGNE/SAINT-BERNARD

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

Hervé MAGAMOOTOO donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de créer des équipements pour l'animation des quartiers, la Municipalité de Saint-Denis a programmé en 1990 et 1991, la réalisation d'une salle multimédia de 250 places, attenante au C.A.S.E. (en contrebas de l'ancienne Léproserie), à la Montagne/Saint-Bernard.

Il est à noter que l'aménagement du C.A.S.E. est également programmé en 1990.

La maîtrise d'oeuvre de la salle multimédia, d'une surface hors oeuvre de 330 m², a été confiée à l'Architecte Jacques HOUAREAU.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 2 800 000 F.

L'inscription budgétaire correspondante a été prévue au B.P. 1990.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le projet de cette opération ;
- m'autoriser :
 - * à solliciter des subventions auprès des Assemblées locales ;
 - * à lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux ;
 - * à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ;
 - * en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions CULTURE ET SPORTS, TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, et FINANCES émettent un avis favorable.

Emmanuel HOARAU revient dans la salle à 11 H 50.

LE MAIRE : Serait-il possible de visionner le projet ?

M. FOURNEL D. : Nous allons l'afficher.

LE MAIRE : Donnez-nous quelques explications sur cette construction.

M. FOURNEL D. : Cette salle multimédia sera attenante au C.A.S.E. de Saint-Bernard qui sera lui-même rénové très prochainement. La salle regroupera plusieurs disciplines. Elle aura la forme d'un amphithéâtre d'une capacité de trois cents places avec les strapontins.

M. MAGAMOOTOO H. : Ce projet vise à promouvoir une politique de développement socioéducatif et socioculturel. Il existe, en effet, une nécessité d'implanter une salle multimédia dans ce secteur de trois mille cinq cents habitants où plus de la moitié de population est âgée de moins de vingt-cinq ans. La salle multimédia sera la cheville ouvrière de l'animation qui fait défaut dans ce quartier. Cet équipement sera à la disposition des établissements scolaires et des jeunes du Troisième Canton.

M. BOX D. : Que signifie le mot "multimédia" ? Pourquoi avez-vous choisi cette dénomination ?

LE MAIRE : Madame Françoise MOLLARD qui est Professeur de Français, peut peut-être nous donner une explication.

MME MOLLARD F. : Monsieur BOISSIER me souffle que cette dénomination a été choisie par le Ministère des Affaires Culturelles. Les médias sont les moyens de communication. Il s'agit donc ici de mettre en évidence la pluralité des moyens de communication mis à la disposition des habitants de la Montagne.

M. FUMA S. : Cette salle multimédia permettra de regrouper diverses activités cinématographiques, notamment le cinéma, la vidéo-projection et la projection grand écran. Des pièces de théâtre et des petits spectacles pourront être également mis en scène dans cette salle.

LE MAIRE : Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*